

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019 A 19H30

Présents : Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Nicolas MORIS, Philippe ROUSSELOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA.

Absents ayant donné procuration : M Rachid CHADID à M Alain PONTAILLER, Mme Coralyne PIAT à Mme Corinne SCHRIVE, Mme Mina EL RHARBI à M Christian CLEMENT, Mme Joëlle DIOT à Mme Anne-Marie AUMER, M Frédéric COGNON à M Philippe LEMOINE.

Absents : Mmes & M Véronique JORDY, Valérie GUILÉMOT et Hervé PRICOT.

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M Philippe ROUSSELOT, *à l'unanimité de 18 voix pour.*

Délibération n° 2019-07-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 18voix pour.

Délibération n° 2019-07-02 – VENTE PARCELLE AA 162 A AUBE IMMOBILIER

Les clôtures des jardins des pavillons de l'allée du Petit Prince, donnant côté place du Bel Air, ont été installées par les locataires hors des limites cadastrales des terrains appartenant à l'Office Public Aube Immobilier. Or, une canalisation d'eau potable traverse ces terrains. De plus, des constructions complémentaires, terrasses ou barbecues, ont été réalisées.

Devant cette situation, et après concertation avec les habitants, Aube Immobilier a souhaité laisser la situation en l'état afin de ne pas perturber les locataires qui ne pourraient plus disposer de leur jardin ou très peu, en cas de rectification. La Collectivité a donc proposé que Aube Immobilier fasse l'acquisition de cette parcelle et procède à ses frais à un nouveau bornage des clôtures actuelles et prenne la responsabilité de la servitude qui existera alors sur son terrain.

La direction de l'immobilier de l'Etat a estimé la valeur du bien à 8 700 (huit mille sept-cents) euros. Cependant, la vente est proposée à l'euro symbolique, cela étant justifié par des motifs d'intérêt général et comportant des contreparties suffisantes. L'ensemble des démarches étant effectuées, le conseil municipal décide de procéder à la cession de la parcelle AA 162, située place du Bel Air, et d'une surface de 00 ha 03 a 01 ca.

Mme Coudié demande à M le Maire quelle est la « contrepartie suffisante » à laquelle il est fait référence et pourquoi ne pas vendre au prix plutôt qu'à l'euro symbolique ? M le Maire explique que la raison suffisante est motivée par, d'une part le fait que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur et, d'autre part par le fait que c'est lui aussi qui devra gérer l'ensemble des contraintes occasionnées par le passage de la canalisation, quand il y aura à intervenir dessus.

Si la commune avait repris la bande de terrain concernée, elle aurait payé les frais de bornage ainsi que la réfection des clôtures et aménagements (terrasses, barbecues, etc.) des locataires.

Le rapport est adopté à la majorité de 16 voix pour, un voix contre (M Debana) et 1 abstention (Mme Coudié).

Délibération n° 2019-07-03 – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE – RECRUTEMENT DE TROIS VACATAIRES

Reconduction du service accompagnement scolaire pour 15 élèves de CE1 à CM2 fréquentant l'école élémentaire Saint-Exupéry, pour l'année scolaire 2019-2020. Recrutement de trois vacataires pour exercer la mission d'animateur d'accompagnement scolaire. Rémunération au taux horaire du SMIC en vigueur. Sollicitation d'un cofinancement du CEGT et de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 18 voix pour.

Délibération n° 2019-07-04 – ETUDES SURVEILLEES – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Reconduction du service des études surveillées encadrées par du personnel municipal pour des enfants fréquentant l'école élémentaire Saint-Exupéry, pour l'année scolaire 2019/2020. Recrutement d'un vacataire pour exercer la mission de surveillant d'études. Rémunération du vacataire au taux horaire du SMIC en vigueur. Sollicitation d'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la prestation de service.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 18 voix pour.

Délibération n° 2019-07-05 – RASED – CREDITS 2019-2020

Le Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.), accueilli dans les locaux de l'école élémentaire Saint Exupéry depuis de nombreuses années, intervient sur les secteurs de Les Noës-près-Troyes, Sainte Savine, La Rivière-de-Corps et le pays d'Othe.

Trois personnes remplissent aux Noës les missions d'aide et de soutien du RASED. Il s'agit d'un maître spécialisé à dominante pédagogique, d'une maîtresse à dominante relationnelle et d'une psychologue scolaire. Pour fonctionner, le RASED a besoin de crédits émanant des communes bénéficiaires de son action. Ces crédits sont calculés sur la base de 15 € multipliés par le nombre d'élèves aidés au cours de l'année scolaire précédente.

Pour notre commune 109 élèves ont bénéficié de l'intervention du RASED en 2018-2019 (53 l'année précédente). Le conseil municipal accorde au RASED, pour 2019/2020, un budget de 15 € x 109 élèves = 1 635 € ; Ces crédits venant en supplément des locaux, mobilier et autre petit matériel et fluides, entièrement pris en charge par la collectivité.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 8 voix pour.

Délibération n° 2019-07-06 – PAIEMENT EN LIGNE – CONVENTION D'ADHESION PAYFIP REGIE

Adhésion au service PayFiP développé par la Direction Générale des Finances Publiques afin que les familles puissent, si elles le souhaitent, régler leurs factures d'accueil périscolaire (accueils de loisirs et cantine), en ligne, par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 17 voix pour et 1 abstention (Mme Coudié).

Délibération n° 2019-07-07 – CONTRATS DE PRETS – DELEGATION DE SIGNATURE A MME AUMER

Autorisation de signer les contrats de prêts de 700 000 et 1 800 000 euros afférents à la construction du futur accueil de loisirs-cantine, en cas d'absence de Monsieur le Maire.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 18 voix pour.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire
Jean-Pierre ABEL